

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2021

Convocation du 1<sup>er</sup> Avril 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué à la demande de Monsieur le Maire, Pierre BARLOGIS, par convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, s'est réuni le mardi 13 avril 2021 à la salle communale, derrière la Mairie.

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur BRETIGNIER Jean-Pierre, contacté après la démission de Monsieur GORJUP Sébastien, ne souhaite pas faire partie du Conseil Municipal et démissionne du poste de Conseiller Municipal, par courrier en date du 09 avril 2021.

Madame ROSSELOT Nathalie, suivante sur la liste adverse, donne son accord pour remplacer Monsieur BRETIGNIER et siéger au sein du Conseil Municipal.

**Etaient présents** : BARLOGIS Pierre, CLAVEQUIN Jean-Pierre, HENISSE Viviane, MOYON Jean-Louis, CANTIN Renate, BORNE Anne-Lise, CANAULT Christian, CHIPAUX Franck, COURTOT Marie-Josèphe, DAMOTTE Julien, DOUCEY Xavier, FORINI Annie et VENET Bérénice.

**Absents** : NEANT

**Procuration de** : RETTENBACH Aline à BARLOGIS Pierre  
ROSSELOT Nathalie à BORNE Anne-Lise

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le conseil a pu délibérer.

-----

Le Maire commence la séance par la projection de l'intervention du Sénateur de la Haute-Saône, Olivier RIETMANN, intervenant à la place de Cédric PERRIN, qui interroge la Ministre Jacqueline GOURAULT, sur la problématique du coût restant à la charge de la commune de Trévenans pour le service Etat Civil.

Dans sa réponse, la Ministre a proposé un examen du dossier par son cabinet.

## **1 – COMPTE DE GESTION DU CCAS 2020**

Le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance en date du 17 novembre 2020 le Conseil Municipal avait décidé de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2020 et de transférer son budget sur celui de la commune.

A cet effet, c'est le Conseil Municipal qui doit voter le dernier compte de gestion ainsi que le dernier compte administratif.

Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2020 proposé par Monsieur Rose Laurent, Comptable Publique, se chiffrant par un excédent global de clôture de 1 779,17 €, identique au Compte Administratif 2020 établi par la commune.

## **2 – COMPTE ADMINISTRATIF DU CCAS 2020**

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires par Mme Viviane HENISSE, le Conseil Municipal adopte à la majorité, par 13 voix pour et 2 abstentions (BORNE Anne-Lise et ROSSELOT Nathalie), le Compte Administratif 2020 du CCAS qui se solde par un excédent global de clôture de 1 779,17 € et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	7 637,50 €
Recettes de fonctionnement :	9 416,67 € dont 886,67 € d'excédent 2019 reporté
➤ Excédent de fonctionnement	1 779,17 €

Cet excédent de fonctionnement sera repris sur le budget 2021 de la commune.

## **3 – COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2020**

Après examen des dossiers présentés, le Conseil Municipal approuve à la majorité, par 13 voix pour et 2 abstentions (BORNE Anne-Lise et ROSSELOT Nathalie), le Compte de Gestion 2020 proposé par Monsieur ROSE Laurent, Comptable Publique, se chiffrant par un excédent global de clôture de 90 066,17 €, identique au Compte Administratif 2020 établi par la commune.

#### **4 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Après s'être fait présenter toutes les pièces nécessaires par Mme Viviane HENISSE, le Conseil Municipal adopte à la majorité, par 13 voix pour et 2 abstentions (Borne Anne-Lise et Rosselot Nathalie), le Compte Administratif 2020 qui se solde par un excédent global de clôture de 90 066,17 € et qui s'établit ainsi :

Dépenses de fonctionnement :	644 911,21 €
Recettes de fonctionnement :	1 163 311,63 € dont 400 382,99 € d'excédent 2019 reporté
➤ Excédent de fonctionnement	<b>518 400,42 €</b>

Dépenses d'investissement :	1 093 279,39 € dont 225 663,16 € de déficit 2019 reporté
Recettes d'investissement	664 945,14 €
➤ Déficit d'investissement	<b>428 334,25 €</b>

Principaux travaux d'investissement réalisés cette année :

- Troisième et dernière participation à la construction de l'école maternelle de Châtenois-les-Forges pour 100 000 € ;
- Aménagement voirie et plantations de la Grande Rue pour 434 058,83 € subventionné à hauteur de 132 744 € dont 14 910 € de DETR sur le budget 2020 et 117 834 € sur le budget 2021 (30 734 € du Département et 87 100 € du Grand Belfort) ;
- Desserte au bâtiment Jussieu pour 204 489 € subventionnés à hauteur de 80 000 € (40 000 € du Département et 40 000 € du Grand Belfort) ;
- Travaux au cimetière pour 22 289,63 € ;
- Création d'un placard dans la salle d'honneur de la mairie servant à l'archivage pour 12 661,68 € subventionné à hauteur de 5 275,70 € par le Département ;
- Divers travaux de voirie pour 16 729,20 € ;
- Fin des honoraires pour l'élaboration du PLU s'élevant à 8 187,29 € subventionnés à hauteur de 1 200 € par le Grand Belfort ;
- Mobilier école pour 4 522,46 € ;
- Nouveau logiciel nécessaire au service Etat Civil pour 4 248 €.

Madame BORNE Anne-Lise fait remarquer le coût élevé des charges de frais de personnel.

Le Maire fait part à l'assemblée de la loi Engagement et proximité 2019 qui impose désormais la présentation d'un état annuel de toutes les indemnités perçues par les élus avant l'examen du budget.

Un état récapitulatif est communiqué à l'assemblée avant l'examen du budget. En revanche, il n'est pas prévu qu'il donne lieu à débat, ni à délibération.

#### **5 – AFFECTATION DU RESULTAT 2020**

Afin d'affecter le résultat du budget communal de l'année 2020, le Conseil Municipal à la majorité, par 13 voix pour et 2 abstentions (BORNE Anne-Lise et ROSSELOT Nathalie) décide d'inscrire la somme de 300 818,25 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisés) afin de couvrir le déficit d'investissement 2020. Ce montant correspond au déficit d'investissement augmenté des restes à réaliser des dépenses d'investissement et déduit des restes à réaliser des recettes d'investissement.

#### **6 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021**

Le Maire informe l'assemblée municipale que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a entraîné la mise en œuvre d'un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A compter de cette date, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne perçoivent plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée aux communes par fusion de la part communale et de la part départementale de taxe foncière bâtie et application d'un « coefficient correcteur » pour équilibrer ce transfert.

Il y a lieu de déterminer avant le 15 avril 2021 les taux d'imposition concernant la taxe foncière bâtie et non bâtie, afin de déterminer le produit assuré des taxes locales de l'année 2021.

Le Maire précise que le taux communal de la taxe foncière bâtie sera voté par rapport à un taux de référence qui correspond à la somme des taux 2020 de la commune et du département.

Soit taux de référence 2020 :

- Commune : 7,44 %
  - Département 16,72 %
- Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter d'un point le taux de la taxe foncière communal (bâti) qui passerait de 7,44 % à 8,44 %.
- Annie FORINI serait favorable à fixer ce taux à 9 %.
- Xavier DOUCEY fait remarquer que l'augmentation du taux du foncier bâti est nécessaire pour faire baisser l'écrêtement qui pénalise la commune sur l'octroi des subventions attribuées.
- Christian CANAULT propose d'augmenter également le taux de la taxe du foncier non bâti, pour raison d'équité.

Il est proposé à l'assemblée de voter les 2 taxes séparément.

1. Vote du taux de la taxe foncière bâti

Taux 2020 : 7,44 %

Le Conseil Municipal à la majorité décide d'augmenter le taux de cette taxe

Les 3 taux suivants sont proposés et votés à bulletin secret : 7,44 % - 8,44 % et 9 %

Ce vote fait apparaître le résultat suivant :

- 2 voix pour 7,44 %
- 4 voix pour 8,44 %
- 9 voix pour 9 %

**Décision du CM** : Suite à ce vote, le taux de la taxe foncière bâtie est fixé à 9 % pour la part communale à laquelle s'ajoute le taux de référence du Département 2020 pour 16,72 % soit un taux total de 25,72 %.

2. Vote du taux de la taxe foncière non bâtie

Taux 2020 : 50,15 %

Le Conseil Municipal à la majorité décide d'augmenter ce taux

Les 2 taux suivants sont proposés et votés à main levée : 51,65 % et 55 %

Ce vote fait apparaître le résultat suivant :

- 10 voix pour 51,65 %
- 0 voix pour 55,00 %
- 4 voix contre (BARLOGIS Pierre, RETTENBACH Aline, BORNE Anne-Lise et ROSSELOT Nathalie)
- 1 abstention (CANTIN Renate)

**Décision du CM** : Suite à ce vote, le taux de la taxe foncière non bâtie est fixé à 51,65 %

Le produit fiscal attendu pour ces deux taxes s'élève à 350 684 € contre 314 291 € en 2020.

## **7 – BUDGET PRIMITIF 2021**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 préparé par la Commission des Finances du 07 avril 2021.

### **Fonctionnement**

Dépenses : 1 012 551,34 € dont 99 953,34 € seront transférés à la section d'investissement

Recettes : 1 012 551,34 € dont 217 582,17 € d'excédent de fonctionnement communal 2020 reporté  
dont 1 779,17 € d'excédent de fonctionnement CCAS 2020 reporté

### **Investissement**

Dépenses : 686 731,59 € dont 428 334,25 € de déficit d'investissement 2020 reporté

Recettes : 686 731,59 € dont 99 953,34 € de virement de la section de fonctionnement

Les principaux travaux d'investissement prévus cette année sont :

- Réhabilitation de la cure
- Réagencement du bureau Etat Civil de la mairie
- Remise en état du chemin d'accès au petit étang

- Outillage divers
- Changement des radiateurs à la salle communale

**Décision du CM** : Adopté à la majorité, par 13 voix pour 2 abstentions (BORNE Anne-Lise et ROSSELOT Nathalie).

### **8 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE2021**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année 2020, il a été versé aux associations 11 989,44 € de subventions composées comme suit :

- CCAS de la commune : 8 290 €
- Coopérative scolaire : 875 € (pas de participation de la commune au voyage de fin d'année scolaire en raison des mesures sanitaires liées au COVID)
- Accueil loisirs des Francas : 6 466 € (solde 2019 + février-Pâques et Toussaint 2020)
- Associations diverses : 2 903 €

**Décision du CM** : Le Conseil Municipal fixe les subventions annexées au présent compte-rendu pour un montant total budgété de 5 370 €.

Le dossier de subvention est à retourner en mairie avant le 30 juin 2021, accompagné des pièces obligatoires (courrier de sollicitation d'une subvention, bilan et compte de résultat de l'année n-1, budget prévisionnel de l'année n, dernier compte rendu de l'assemblée générale).

### **9 – PLUi – POSITIONNEMENT TRANSFERT DE COMPETENCE**

Lors de sa séance en date du 17 novembre 2020, le Conseil Municipal, à la majorité (2 abstentions : Anne-Lise BORNE et Sébastien GORJUP) a répondu défavorablement au transfert de la compétence PLU au Grand Belfort.

Le Maire avait présenté les intérêts ainsi que les inconvénients à transférer immédiatement cette compétence sachant que les communes peuvent une nouvelle fois s'opposer à ce transfert grâce à une minorité de blocage (au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population) dans les trois mois précédant la date du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le Maire signale que la délibération n'a pas été prise à la date du 17 novembre 2020 car la loi du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, a reporté la date du transfert au 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Par conséquent, les communes doivent si elles le désirent s'opposer à ce transfert, soit délibérer contre entre le 1<sup>er</sup> avril 2021 et le 30 juin 2021, soit réitérer leur refus par délibération, durant cette même période, pour celles qui ont déjà délibéré.

**Décision du CM** : A la majorité, le Conseil Municipal s'oppose à ce transfert de compétence, par 13 voix pour et 2 abstentions (BORNE Anne-Lise et ROSSELOT Nathalie).

### **DIVERS**

CANTIN Renate :

- Conseil Municipal des enfants à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal
- Motion collègue Mozart

*Séance levée à 21 h 30*